

Procès-Verbal Assemblée plénière du Conseil de Développement Pays du Grand Bergeracois

Sur convocation du Président, M. Serge Fourcaud, et des co-Présidents, MM. Jacques Wacquez et Gérard Lallemand, l'Assemblée plénière s'est réunie le mercredi 25 juin 2014 à 17h00 à la salle des fêtes de Monbazillac.

Etaient présents ou représentés :

Mmes Christiane Genier, Emmanuelle Chignat, Claudine Charnier, Isabelle Caut, Christelle Lagae, Emeline Fouché, Isabelle Delage, Marie-Jeanne Daniès, Nadia Ballet, Brigitte Legros, Muriel Revranche.

MM. Gérard Lallemand, Jacques Wacquez, Francis Dufau, Jean-Luc Colombet, Pascal Hillairet, Jean-Pierre Duroy, Michel Jules, Bernard Teyssandier, Jean-Christophe Silva, Gaby Lecocq, Jean-Luc Delcayre, Bernard Gouzot, Alain Brettes, Jean-Claude Portolan, Georges Barberolle, Bertrand Lacombe, René Barjou, Abel Borde, Pierre de Saint Exupéry, Serge Fourcaud, Jean-Claude Portolan, Sergio Antunès, Youenn Huon, François Queval.

Etaient excusés :

Mme Claire Veaux, Annick Aragon

MM. Jacques Gommy, Serge Fourloubey, René Canu-Monget

Rappel de l'ordre du jour :

- *Rôle du Conseil de développement auprès du Pays du Grand Bergeracois et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise*
- *Proposition de nouvelles perspectives de travail : missions, méthodes, thématiques*
- *Les autres perspectives : programme Leader 2014-2020 et politique contractuelle*
- *Renouvellement du Comité de coordination (25 à 30), de ses représentants au Conseil d'administration du Pays (14) et des Co-Présidents (2).*
- *Questions diverses.*

M. Gérard Lallemand accueille les participants et ouvre la séance en rappelant le contexte territorial, la mobilisation active du Conseil de développement et l'impératif de son renouvellement pour l'adapter aux défis qui l'attendent.

I. Rôle du Conseil de développement auprès du Pays du Grand Bergeracois et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

M. Jacques Wacquez apporte une information sur le positionnement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise vis-à-vis du Conseil de développement. En effet, le 23 juin 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) a délibéré pour l'instauration d'un Conseil de développement s'appuyant sur celui du Pays. Ceci signifie que, pour des raisons de cohérence, le territoire est doté d'un Conseil de développement unique pour le PGB et la CAB.

Ensuite, M. Jacques Wacquez rappelle le rôle du Conseil de développement, son existence officielle et les raisons de sa légitimité.

Les missions du Conseil de développement

M. Gérard Lallemand rappelle les missions du Conseil de développement : missions d'animation ou de réflexion : force active de propositions ; suivi du programme Leader et du Contrat de Cohésion Territoriale : rôle de suivi et de veille ; accompagnement de projets : rôle de dynamisation des projets ; évaluation.

M. Gérard Lallemand demande à l'Assemblée d'approuver les missions du Conseil de développement.

L'Assemblée plénière valide à l'unanimité, moins une abstention, les missions du Conseil de développement.

La méthode de renouvellement du Conseil de développement et sa répartition en collège.

M. Gérard Lallemand rappelle la composition du Conseil de développement. Ensuite, il explique la méthode de renouvellement, le processus d'adhésion et la répartition des membres en collèges.

M. Georges Barberolle souhaite savoir pourquoi la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit valider la composition du conseil de développement.

M. Youenn Huon explique que, pour se doter d'un conseil de développement, la communauté d'agglomération doit, par la loi, en approuver la composition.

M. Jean-Claude Portolan précise qu'un Conseil de développement commun est nécessaire à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Par ailleurs, il souhaite pousser la logique de mutualisation encore plus loin en proposant des commissions de travail unique entre le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Mme Marie-Jeanne Daniès demande si une récusation des membres du Conseil de développement par les élus est possible.

M. Serge Fourcaud et M. Jean-Claude Portolan indiquent que ce n'est en aucun cas l'objectif.

M. Gérard Lallemand demande à la Plénière d'approuver la méthode de renouvellement du Conseil de développement et sa répartition en collège.

L'Assemblée plénière valide à l'unanimité la méthode de renouvellement du Conseil de développement et sa répartition en collège.

II. Proposition de nouvelles perspectives de travail : missions, méthodes, thématiques

Le bilan des travaux 2013

M. Jacques Wacquez expose la participation du Conseil de développement en 2013.

M. François Queval présente les thématiques travaillées par le Conseil de développement en 2013.

- En Agriculture-viticulture-forêt : le suivi de porteurs de projet en agriculture ; l'installation en agriculture ; la visite de la coopérative La Périgourdine.
- En Services : la promotion de projets concernant des personnes dépendantes ; la formation-action pour les personnels de centres de loisirs du Bergeracois
- En Environnement : le suivi de l'initiative « Lalinde en Transition » ; la préparation de l'édition 2014 du Rallye Rivière Dordogne ; les visites de terrain d'un éco-hameau et d'une unité de méthanisation à la ferme ; la visite de l'entreprise de granulés-bois Grasasa.
- En Economie-Emploi : la participation au Salon Prov'Emploi à Paris le 15 octobre 2013, l'organisation de sessions d'accueil ; la création du Réseau Local d'Accueil ; le développement de la rubrique « Installez-vous » sur le site Internet du Pays ; la promotion d'expériences réussies d'installation avec France Bleu Périgord ; le suivi du Réseau Bergeracois des Métiers d'art et des aides aux entreprises par l'Opération Collective de Modernisation.
- En tourisme-communication : la promotion de la Marque de Territoire « Pays de Bergerac, Vignoble et Bastides » ; le développement du site mobile www.paysdebergerac.mobi, la formation-promotion d'outils numérique pour les professionnels du tourisme, la création et l'animation d'outils e-tourisme.

M. Gaby Lecocq demande une interprétation de la notion « attractivité solidaire ».

M. Youenn Huon indique qu'il s'agit des services à la population. L'attractivité est le fil rouge des différents thèmes. Par conséquent, les services à la population sont aussi traités sous l'angle de l'attractivité.

Mme Christelle Lagae demande des précisions sur les relations entre l'espace-test à Serres-et-Montguyard et le Conseil de développement.

M. Youenn Huon indique que le projet d'espace-test a été présenté à la Commission Agriculture-Viticulture-Forêt dans l'objectif d'enrichir la réflexion à ce sujet. Le Pays n'a pas pu jusqu'ici financer ce type de projet.

M. Serge Fourcaud indique que le Conseil de développement accueille les porteurs de projet, dans l'objectif de faire de l'essaimage de ces projets sur l'ensemble du Bergeracois.

Mme Christelle Lagae ajoute que l'inauguration de l'espace-test a lieu ce jour. Par ailleurs, huit entrepreneurs en couveuse recherchent d'autres sites en Bergeracois. L'espace-test demande l'appui du Pays et des collectivités locales pour l'acquisition de foncier et de matériel.

M. Serge Fourcaud indique que ce projet a essaimé sur l'Ecopôle de Vélignes où le Pays a facilité sa réalisation.

M. Gérard Lallemand ajoute que Mme la Députée Brigitte Allain promeut le Projet Alimentaire Territorial (PAT) actuellement à l'Assemblée nationale, en souhaitant son émergence en Bergeracois. Ce PAT a le même objectif que l'espace-test, le développement des circuits courts alimentaires.

M. Christophe Da Silva demande quelles sont les modalités de création d'une commission de travail.

M. Youenn Huon répond que ce sont les élus et le Conseil de développement qui peuvent être à l'initiative d'une commission de travail. Le Conseil de développement conserve sa capacité d'autosaisine.

M. Jacques Wacquez demande à l'Assemblée d'approuver le bilan des travaux 2013 du Conseil de développement.

L'Assemblée plénière valide à l'unanimité le bilan des travaux 2013 du Conseil de développement.

Les nouvelles missions du Conseil de développement

M. Jacques Wacquez propose de confier de nouvelles missions au Conseil de développement : faire remonter les besoins du territoire, répondre aux commandes des élus et produire des contributions, diffuser les bonnes pratiques et faire de la prospective.

M. Jacques Wacquez demande à l'Assemblée d'approuver les nouvelles missions du Conseil de développement.

L'Assemblée plénière valide à l'unanimité les nouvelles missions du Conseil de développement.

Les nouvelles méthodes de travail du Conseil de développement

M. Gérard Lallemand propose d'appliquer de nouvelles méthodes de travail au Conseil de développement avec des commissions moins nombreuses, une feuille de route délivrée par les élus, une animation des commissions et des moyens, pour plus d'efficacité.

M. Gérard Lallemand demande à l'Assemblée d'approuver les nouvelles méthodes de travail du Conseil de développement.

L'Assemblée plénière valide à l'unanimité les nouvelles méthodes de travail du Conseil de développement.

Les nouvelles thématiques de travail :

M. Gérard Lallemand propose que le Conseil de développement travaille sur quatre nouvelles thématiques de travail : l'économie verte en Bergeracois ; le potentiel d'emplois durables dans les services ; la qualité de vie du Bergeracois ressentie par les jeunes ; les bonnes pratiques et les innovations en matière d'environnement.

M. Christophe Da Silva demande des précisions sur l'expression « emplois durables ».

M. Youenn Huon répond qu'il s'agit de savoir comment créer des emplois pérennes et sortir les emplois existants de la précarité.

M. Alain Brettes indique que de nombreux emplois précaires sont concentrés dans le secteur des services.

M. Francis Dufau ajoute qu'il s'agit de réaliser une étude prospective sur les besoins du Bergeracois en emplois et sur le potentiel de renouvellement d'emplois durables dans les services.

M. Christophe Da Silva demande d'ouvrir cette réflexion à d'autres secteurs.

Mme Christelle Lagae souhaiterait que l'enjeu de la création d'entreprises soit également traité.

M. Youenn Huon ajoute que ces quatre nouvelles thématiques ne sont pas restrictives. Par ailleurs, les membres du Conseil de développement sont invités à participer aux rencontres Leader du 3 juillet 2014 au Lycée de la Brie à Monbazillac.

Serge Fourcaud précise qu'il s'agit-là de thématiques nouvelles de travail, qui ne remettent pas en cause les travaux en cours.

M. Gérard Lallemand demande à l'Assemblée d'approuver les nouvelles thématiques de travail et leur inscription sur la feuille de route du Conseil de développement.

L'Assemblée plénière valide les nouvelles thématiques de travail et leur inscription sur la feuille de route du Conseil de développement.

III. Les autres perspectives : programme Leader 2014-2020 et politique contractuelle

Le Conseil de développement vis-à-vis du programme Leader 2014-2020

M. Jacques Wacquez rappelle les missions et la forte implication du Conseil de développement par rapport au programme Leader 2014-2020. En particulier, il insiste sur le fait que les socioprofessionnels disposent de la majorité des voix décisionnaires au sein du comité de programmation. A de nombreuses reprises, les commissions du conseil de développement ont étudié précisément les projets présentés à Leader.

M. Georges Barberolle demande si le pilotage des fonds européens sera effectué par le Conseil Régional. Dans ce cas, il craint que le champ d'intervention des territoires soit restreint.

M. Youenn Huon répond que le Conseil régional est en effet autorité de gestion du FEADER. Il précise que le champ de réflexion et d'action du programme Leader est plus vaste que celui des autres lignes de crédits européens.

M. Jacques Wacquez demande à l'Assemblée d'approuver les missions du Conseil de développement dans le cadre du programme Leader 2014-2020.

L'Assemblée plénière valide les missions du Conseil de développement dans le cadre du programme Leader 2014-2020.

Le Conseil de développement vis-à-vis de la politique contractuelle

M. Gérard Lallemand rappelle les missions du Conseil de développement par rapport à la politique contractuelle : l'accompagnement de projets : rôle de dynamisation des projets ; le suivi de projets Leader : garant de la dimension « pilote » des projets ; réflexion et animation : force de proposition

M. Gérard Lallemand demande à l'Assemblée d'approuver les missions du Conseil de développement dans le cadre de la politique contractuelle.

L'Assemblée plénière valide les missions du Conseil de développement dans le cadre de la politique contractuelle.

Renouvellement du Comité de coordination (25-30), de ses représentants au Conseil d'administration du Pays (14) et des Co-présidents (2).

M. Jacques Wacquez indique que des élections étaient programmées ce jour. Toutefois, compte tenu du renouvellement en cours des membres, il propose que ces élections soient reportées à l'automne. En effet, de nouveaux membres pourront vouloir s'investir.

M. Gérard Lallemand précise que le Conseil de développement souhaite se donner du temps.

M. Jacques Wacquez demande à l'Assemblée d'approuver le report du renouvellement du Comité de coordination, de ses représentants au Conseil d'administration du Pays et des Co-présidents au second semestre 2014.

L'Assemblée plénière valide le report du renouvellement du Comité de coordination, de ses représentants au Conseil d'administration du Pays et des Co-présidents au second semestre 2014.

Questions diverses

La refonte du règlement intérieur.

M. Gérard Lallemand informe l'Assemblée que le règlement intérieur du Conseil de développement sera refondu à l'automne 2014 par le comité de coordination avant sa présentation à la plénière suivante pour validation.

Pour clôturer cette réunion, M. Gérard Lallemand invite l'Assemblée à prendre le pot de l'amitié.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Saint-Laurent-des-Vignes, le 9 juillet 2014



Jacques WACQUEZ
Co-Président
du Conseil de Développement



Gérard LALLEMANT
Co-Président
du Conseil de Développement